BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

73 | 02

FÉVRIER 2018

SOMMAIRE

ÉTUDES ET TRAVAUX

34 **Dorian BOCCIARELLI**
Nouvelles considérations sur les ateliers monétaires de Vienne (?) et de Narbonne (?) durant le principat de Galba

42 **Christian CHARLET, Jean-Yves KIND**
Quatre rares monnaies d'argent d'Arches-Charleville provenant de l'ancienne collection royale conservée à la BnF

50 **François JOYAUX**
À propos de la médaille gravée par A. Patey pour le roi de Siam (1897)

CORRESPONDANCES

56 **Bruno FOUCRAY, Jean-Yves KIND, Guillaume SARAH**
Réhabilitation du denier unique d'Étampes à la titulature *Hugo magnus* attribué au « faussaire » Louis Farigault

SOCIÉTÉ

59 Compte rendu de la séance du 03 février 2018

PROCHAINES SÉANCES

SAMEDI 03 MARS 2018 - 14h00 - Salle Walter Benjamin - INHA (Assemblée Générale)
SAMEDI 07 AVRIL 2018 - 14h00 - Salle Fabri - INHA
SAMEDI 05 MAI 2018 - 14h00 - Quadrilatère Richelieu - BnF

ÉTUDES ET TRAVAUX

Dorian BOCCIARELLI*

Nouvelles considérations sur les ateliers monétaires de Vienne (?) et de Narbonne (?) durant le principat de Galba

En mars 68, Caius Julius Vindex et Servius Sulpicius Galba se révoltèrent contre Néron. Pour financer leur révolte, ils ouvrirent de nouveaux ateliers monétaires dans les provinces occidentales et y firent frapper des monnaies d'or et d'argent qui se caractérisent par l'absence de tout portrait impérial et de toute mention du prince dans les légendes. Aussi les désigne-t-on sous l'appellation de « monnaies anonymes[1] ».

Le 2 ou le 3 avril 68, Galba fut proclamé *imperator* par ses troupes. Dès lors, pour ne pas sembler moins légitime que Néron à Rome, il se mit à frapper monnaie à son nom et à son effigie. Pour répondre aux nécessités de la guerre civile, Galba utilisa plusieurs ateliers monétaires : il eut recours à au moins deux ateliers dans les provinces ibériques[2], utilisa un atelier en Afrique proconsulaire[3], émit de la monnaie dans plusieurs ateliers en Gaule ; enfin, après la mort de Néron, Galba fit frapper monnaie à son nom et à son effigie dans l'atelier de Rome[4].

À côté de la production de l'atelier de Lyon[5], assez clairement identifiée par des critères stylistiques, C.H.V. Sutherland distinguait quatre ensembles monétaires qu'il attribuait à deux ateliers distincts[6] : un premier ensemble de monnaies (i) représentant à leur droit l'empereur à cheval[7] aurait été produit dans un atelier situé à Vienne (?). Un deuxième atelier, situé à Narbonne (?), aurait produit les trois autres ensembles monétaires, qui, pour leur part, représentent à leur droit le portrait de Galba : le deuxième ensemble (ii) se caractérise par la forme courte IMP de la titulature impériale[8] ; le troisième (iii), par la forme développée IMPERATOR[9] ; le quatrième (iv), par la mention de la puissance tribunitienne et du grand pontificat[10]. Cette répartition est largement tributaire des travaux de H. Mattingly[11].

L'attribution de ces ateliers à des cités gauloises repose sur le témoignage de Tacite[12], selon lequel la colonie de Lyon n'avait pas pris parti pour Galba et était restée fidèle à Néron au printemps 68. Les révoltés durent donc trouver un autre endroit pour produire leurs monnaies : la cité rivale de Lyon, la colonie de Vienne, favorable au mouvement d'insurrection de Vindex, semble une candidate probable

* ATER à l'Université d'Orléans ; laboratoire POLEN. Courriel : dorian.bocciarelli@hotmail.fr

1. *RIC*, CW, 1-136 ; Martin 1974 ; Nicolas 1979.
2. Bocciarelli 2015.
3. *RIC*, Galba, 515-521.
4. *RIC*, Galba, 142-514 ; Kraay 1956.
5. *RIC*, Galba, 121-141.
6. Sutherland 1984, p. 219-221.
7. *RIC*, Galba, 85-94.
8. *RIC*, Galba, 95-103.
9. *RIC*, Galba, 104-116.
10. *RIC*, Galba, 119-120. *RIC* 117-118 sont des descriptions fautives de *BMC* 216 et Hunter 78. Il convient de les supprimer.
11. Mattingly 1914, p. 117 et 120-123 ; 1923, p. ccx-ccxii.
12. Tac., *Hist.*, 1, 65.

pour la production de monnaies en Gaule. Quant à l'identification du second atelier gaulois, H. Mattingly pensait que, puisqu'il ne pouvait pas être attribué à Lyon ni à Vienne, la seule possibilité résidait dans la capitale de la Narbonnaise[13]. Les deux colonies avaient en effet un passé monétaire, puisqu'elles avaient produit un monnayage abondant aux alentours des années 40 avant n.è.[14].

L'étude de coins d'un corpus de 602 monnaies traditionnellement attribuées aux différents ateliers gaulois, ou rattachées aux productions de ces ateliers sur des critères métrologiques, typologiques et métallurgiques a abouti à la constitution de quatre ensembles (figure 1). Les monnaies représentant l'empereur à cheval au droit forment le premier ensemble ; celles qui sont traditionnellement attribuées à Narbonne par le *Roman Imperial Coinage* se divisent en deux ensembles nettement distincts : le premier est celui qui porte la légende courte IMP (groupe [ii] du *RIC*), auquel il faut ajouter les types *RIC* 114-115[15] ; le second porte les légendes longues (groupes [iii] et [iv] du *RIC*). Ces deux derniers groupes présentent des liaisons de coins de revers. Enfin, le dernier ensemble correspond à la production de l'atelier de Lyon. La charactéroscopie invite donc à regarder comme quatre ensembles distincts la production des trois ateliers traditionnels gaulois.

	Nb de monnaies	Nb de coins de droit constaté	Indice charactéroscopique	Taux de recouvrement du corpus
Vienne groupe (i) du *RIC*	67	41	1,63	67 %
Narbonne groupe (ii) du *RIC*	38	19	2,00	76 %
Narbonne groupes (iii et iv) du *RIC*	407	49	8,30	99 %
Lyon	90	40	2,25	86 %

Figure 1 - Résultats de la charactéroscopie des monnaies émises en Gaule par Galba.

La comparaison des styles des monnaies appartenant aux deux ensembles que la charactéroscopie distingue dans ce que le *RIC* attribue indifféremment à l'atelier de Narbonne invite également à opérer une distinction au sein de ces deux productions.

Sur les monnaies du premier ensemble de Narbonne, le traitement du portrait impérial est pour le moins particulier (figure 2a). Les différences ne peuvent pas seulement s'expliquer par l'absence d'un quelconque portrait impérial d'après lequel les coins ayant servis à frapper les deniers du premier ensemble auraient été gravés : le manque d'expérience est flagrant chez les graveurs responsables de la production des monnaies du premier ensemble en comparaison de l'expérience et même des dons certains de ceux qui ont gravé les coins du second ensemble (figure 2b).

13. Mattingly 1923, p. ccx.
14. *RPC* 517 pour Vienne ; *RPC* 518 pour Narbonne.
15. La charactéroscopie, l'épigraphie, le style et la métrologie rapprochent ces types *RIC* 114-115 du groupe (ii).

a - *RIC* 114 (coll. particulière) b - *RIC* 111 (CNG, webshop)

Figure 2 - Comparaison stylistique entre des deniers du premier (a) et du second (b) ensemble de Narbonne.

Le même constat doit être fait pour les coins qui ont servi à produire les *aurei* dans ces deux ensembles (figure 3) : sur les monnaies du premier ensemble, le portrait impérial est caricatural et les allégories sont mal proportionnées, tandis que les *aurei* du second ensemble se caractérisent, comme pour les deniers, par la régularité de la gravure des coins.

a - *RIC* abs (NAC N, nº 1802) b - *RIC* 110 (*BMCRE* I, 226)

Figure 3 - Comparaison stylistique entre des *aurei* du premier (a) et du second (b) ensemble de Narbonne.

L'étude du sens de rotation des légendes de droit permet elle aussi d'élaborer une distinction au sein des quatre ensembles gaulois :

	Nombre de coins de D	↺	↺	↻	↻
Vienne groupe (i) du *RIC*	41	7 %	24 %	59 %	10 %
Narbonne groupe (ii) du *RIC*	19	32 %	37 %	26 %	5 %
Narbonne groupes (iii et iv) du *RIC*	49	100 %	-		-
Lyon	40	10 %	-	90 %	-

Figure 4 - Sens de rotation des légendes de droit dans les ateliers gaulois de Galba.

Le sens de rotation des légendes de droit des monnaies représentant Galba à cheval et du premier ensemble attribué à Narbonne se caractérise par une grande diversité, alors que, dans le second ensemble de Narbonne, toutes les légendes de droit, sans aucune exception, tournent dans le sens antihoraire et débutent à 5 h

(figure 4). Ce constat rend compte d'une volonté d'homogénéité et d'uniformisation de la production. En cela, cet ensemble se distingue des monnaies représentant Galba à cheval et du premier ensemble de Narbonne.

Enfin, les données pondérales relatives à ces monnaies émises dans les provinces gauloises permettent d'établir de nouvelles comparaisons.

	Effectif	Masse moyenne	Médiane	Mode	Écart type
Vienne groupe (i) du *RIC*	40	3,33	3,34	3,47	0,20
Narbonne groupe (ii) du *RIC*	16	3,32	3,34	3,35	0,19
Narbonne groupes (iii et iv) du *RIC*	203	3,45	3,47	3,50	0,21
Lyon	30	3,37	3,38	3,36	0,19

Figure 5 - Données pondérales des deniers émis dans les ateliers gaulois de Galba (en g).

Si l'on divise en deux groupes, conformément aux résultats de l'étude de coins, ce que le *Roman Imperial Coinage* reconnaissait comme la production du seul atelier de Narbonne, on constate que les deux ensembles de deniers ont des masses moyennes relativement différentes. La variation de masse est de l'ordre de 4 %, ce qui n'est pas négligeable : en effet, K. Butcher et M. Ponting ont estimé que la masse moyenne des deniers, lors de la réforme néronienne de 64, passait de 3,57g à 3,38 g[16], ce qui représente une variation d'environ 5 %. Il faut en conclure que les deniers du premier et du second ensemble de Narbonne ne suivent pas le même étalon pondéral. En revanche, la masse moyenne des deniers de Vienne est quasi la même que celle des deniers du premier ensemble de Narbonne.

	Effectif	Masse moyenne	Médiane	Mode	Écart type
Vienne groupe (i) du *RIC*	1	(7,32)	-	-	-
Narbonne groupe (ii) du *RIC*	3	7,30	7,33	-	0,07
Narbonne groupes (iii et iv) du *RIC*	9	7,42	7,41	7,41	0,07
Lyon	10	7,12	7,17	7,17	0,17

Figure 6 - Données pondérales des *aurei* émis dans ateliers gaulois de Galba (en g).

16. Butcher, Ponting 2015, p. 203.

Les mêmes constats sont toujours valables pour l'or : les *aurei* du premier et du second ensemble de Narbonne ont des masses moyennes éloignées, respectivement 7,30 g et 7,42 g. En revanche, une nouvelle fois, la masse moyenne des *aurei* du premier ensemble de Narbonne est proche de la masse de l'unique *aureus* gaulois connu représentant Galba à cheval au droit. Dans l'état actuel de nos connaissances, il semblerait donc que les dénominations de métaux précieux de l'atelier de Vienne et du premier ensemble de Narbonne aient été frappées selon le même étalon pondéral.

Les critères métrologiques indiquent par conséquent que les monnaies que H. Mattingly et C. H. V. Sutherland attribuaient à Narbonne dans le catalogue du British Museum et dans le *RIC* représentent deux ensembles distincts ; les critères métrologiques vont dans le même sens que les conclusions de la charactéroscopie.

Les monnaies fourrées tiennent une place importante dans les corpus des monnayages des années 68-69. On en rencontre des quantités importantes notamment dans certains ensembles de monnaies anonymes, dans des ensembles au nom et à l'effigie de Galba, ou même encore chez Vitellius. Il ne faut pas nécessairement voir dans ces monnayages fourrés des années 68-69 des productions de faussaires. M. Crawford a lui-même envisagé que des exceptions à la loi « plated coins – false coins » aient pu exister et que des deniers fourrés aient pu être émis en même temps que des deniers de bon argent dans des contextes de guerre civile ou dans le cadre d'émissions militaires[17]. Il faut reconnaître que les années 68-69 réunissent les deux conditions nécessaires à cette exception. La nécessité de produire de la monnaie pour financer une révolte et payer des troupes, ainsi que le manque de ressources en métal, expliquent assez aisément que les révoltés aient parfois été contraints de frapper des deniers fourrés.

Le corpus des deniers fourrés au nom de Galba montre des concentrations différentes en fonction des groupes que la charactéroscopie et la métrologie ont fait établir : les deniers fourrés de types romains sont excessivement rares, comme les deniers fourrés reprenant des types espagnols de Galba. Cette rareté indique que les quelques deniers fourrés de types romains ou espagnols sont sans doute effectivement des monnaies de faussaires qui n'ont pas été émises par une autorité émettrice officielle.

	Atelier	**Nb de deniers fourrés**	**Nb de deniers de bon argent**	**% de deniers fourrés**
	Rome	17	1906	1 %
	Afrique	0	57	0 %
Espagne	Galba à cheval (Espagne)	1	105	1 %
	Atelier A	13	259	5 %
	Atelier B	5	225	2 %
Gaule	Galba à cheval (Vienne)	16	48	25 %
	Premier ensemble de Narbonne	19	16	54 %
	Second ensemble de Narbonne	0	255	0 %
	Lyon	0	32	0 %

Figure 7 - Proportion de deniers fourrés dans les différents ateliers monétaires de Galba.

17. Crawford 1968, p. 59, n. 1 ; 1974, p. 560, n. 2.

Le cas des monnaies au nom de Galba émises en Gaule est différent : la proportion de deniers fourrés qui sont de type viennois (Galba à cheval) ou de types utilisés dans le premier ensemble de Narbonne est excessivement élevée ; en outre, dans le cas du premier ensemble de Narbonne, les monnaies fourrées sont plus nombreuses dans notre corpus que les deniers de bon argent. Dans l'état actuel du corpus, la grande majorité des types utilisés dans le premier ensemble de Narbonne existe aussi bien dans une version en bon argent que dans une version fourrée. Si ces deux ensembles se caractérisent par la forte proportion de deniers fourrés, les autres ateliers gaulois se distinguent par une pratique opposée : à ce jour, aucun denier fourré reprenant un type de l'atelier de Lyon ou du second ensemble de Narbonne n'a été porté à notre connaissance. Une nouvelle fois, force est de constater que les pratiques monétaires sont très différentes entre les deux ensembles prétendument rattachés à Narbonne. En revanche, une nouvelle similitude apparaît entre les monnaies du premier ensemble de Narbonne et les monnaies représentant Galba à cheval.

Récemment, un collectionneur particulier a porté à notre connaissance un denier inédit[18] et tout à fait particulier, puisqu'il combine deux droits : sur une face, un portrait de Galba, avec la légende SER GALBA IMPERATOR et, sur l'autre face, une représentation de Galba à cheval accompagnée de sa titulature impériale SER GALBA IMP (figure 8b). La monnaie, qui a une masse de 2,54 g, et dont l'axe des coins est à 6 h, est fourrée. Cela ne la condamne pourtant pas *a priori* comme une hybridation produite par un atelier de faussaires peu regardants sur les types qu'ils associaient. Dans les deux premiers ensembles gaulois, les monnaies de Galba comptent une forte proportion d'exemplaires fourrés (figure 7), ce qui rend compte des difficultés financières que rencontrèrent les révoltés contre le pouvoir de Néron, tout comme Vitellius au cours de l'hiver 68-69[19].

a - Denier fourré, premier ensemble de Narbonne ;
RIC 115 (Vcoins, Incitatus Coins)

b - Denier fourré inédit ;
RIC abs (coll. priv.)

c - Denier fourré, atelier de Vienne (?) ;
RIC 89 (*CBN* III 49)

Figure 8 - Proximité stylistique avec un portrait du premier ensemble de Narbonne et liaison de coin de revers avec une monnaie de l'atelier de Vienne (?).

18. Nous le remercions vivement pour les rares monnaies qu'il a portées à notre connaissance à plusieurs reprises.
19. Bocciarelli 2014.

Par ailleurs, la typologie du portrait impérial est celle que l'on rencontre uniquement dans le premier ensemble de Narbonne, avec notamment un buste drapé et cuirassé, et une légende de droit qui débute à 11 h (figure 4). L'autre face de ce nouveau denier fourré représente un droit du groupe monétaire que l'on a attribué à l'atelier de Vienne. Ce denier unit donc un droit de l'atelier de Vienne à un droit du premier ensemble de Narbonne, ce qui rapproche une nouvelle fois ces deux ensembles monétaires. Même si nous n'avons pas pu, à ce jour, trouver une liaison de coin entre ce nouveau denier et un buste impérial du premier ensemble de Narbonne, la typologie et le style sont très proches ; cependant, un denier fourré attribué à l'atelier de Vienne, conservé au département des Monnaies, médailles et antiques de la BnF[20], a été frappé avec le même coin de droit que le revers du nouveau denier. Grâce à cette liaison de coin, il apparaît tout à fait vraisemblable que les deux monnaies ont été frappées dans un même atelier, et dans une période de temps très restreinte. Nous proposons alors de conclure que l'atelier de Vienne et ce que nous avons appelé le « premier ensemble de Narbonne » ne sont qu'un seul et même atelier monétaire[21].

Une autre liaison de coin, inédite, apporte des précisions sur la chronologie de cet atelier monétaire gaulois (figure 9). Un denier représentant Galba à cheval à son droit et un denier anonyme inédit ont été frappés avec le même coin de revers. Les deux monnaies sont de bon argent. Là encore, les deux deniers ont été émis dans le même atelier.

a - *RIC* abs
(Lanz 141, nº 338 ; 3,10 g)

b - *RIC* abs
(Baldwin's 99, nº 285 ; 3,58 g)

Figure 9 - Liaison de coin de revers entre un denier anonyme gaulois (a) et un denier représentant Galba (atelier de Vienne ?) à cheval au droit (b).

Cette liaison de coin de revers permet de poser que, dans un premier temps, Vindex fit émettre des monnaies anonymes dans cet atelier monétaire, aux alentours du 15 mars 68, alors qu'il n'avait pas encore trouvé le candidat par lequel il voulait remplacer Néron. Galba rejoignit rapidement sa révolte et en prit la tête. Ses troupes le proclamèrent *imperator* le 2 ou le 3 avril 68 : c'est sans doute aux alentours du début du mois d'avril 68 que des monnaies représentant Galba à cheval, avec le titre d'*imperator*, furent émises. En Gaule, elles furent frappées dans le même atelier que Vindex avait utilisé, comme le montre cette liaison de coin. L'étude de coins suggère

20. *CBN* III, Galba, 49 = AF 3580 (3,10 g, 5 h).
21. Il est frappant de constater que H. Mattingly, dans son article de 1914, avait émis l'hypothèse que les deniers représentant le buste de Galba et, à leur revers, Virtus ou Victoria gravant un globe, devaient être rapprochés des monnaies au droit desquelles Galba est représenté à cheval (Mattingly 1914, p. 123). Il avait cependant abandonné cette hypothèse dans le catalogue du British Museum (Mattingly 1923, p. ccx-ccxii).

en outre que les quantités de ces monnaies représentant Galba à cheval n'ont pas été très importantes : quelques dizaines de coins de droit tout au plus ont été gravés. L'émission ne dura pas longtemps et Galba fit bientôt remplacer son image à cheval par un véritable portrait impérial, pour montrer qu'il n'était pas moins empereur que Néron à Rome et que sa proclamation lui donnait tous les privilèges d'un prince. Là encore, les monnaies fourrées qui unissent la production de Vienne à celui du premier ensemble de Narbonne (figure 8) plaident en faveur d'une frappe dans un même atelier, mais dans un troisième temps.

Il convient donc de réorganiser l'atelier de Narbonne et de lui retrancher le groupe (ii) que lui attribuait le *RIC,* ainsi que quelques types du groupe (iii), représentant Virtus au revers[22], pour les rapprocher de l'atelier qui a produit des monnaies anonymes en Gaule, puis celles qui montrent à leur droit Galba à cheval.

Reste la difficile question de la localisation de ces deux ateliers gaulois. À cause des critères, il y a de fortes raisons de croire que les monnaies que le *RIC* attribue à l'atelier de Lyon ont bien été frappées dans la capitale de la Lyonnaise. Situer un premier atelier à Vienne et un second à Narbonne sont des possibilités : on sait que la première avait épousé le parti de Vindex, contrairement à Lyon. La seconde était la capitale de la Narbonnaise ; Galba y avait rencontré, au cours de l'été 68, une députation sénatoriale alors qu'il était en route vers Rome[23]. Cela ne suffit sans doute pas à justifier la localisation d'un atelier monétaire, qui, du reste, a dû être actif bien avant le passage du nouvel empereur. Proposer des localisations précises est un exercice périlleux. Si Vienne et Narbonne ont effectivement, par le passé, émis de la monnaie à l'époque tardo-républicaine, la possibilité d'une attribution à Nîmes ne semble pas déraisonnable, quoiqu'elle n'ait jamais été proposée à notre connaissance : la colonie a poursuivi son activité de frappe monétaire bien après Vienne et Narbonne, et, surtout, a frappé monnaie dans d'immenses quantités, bien supérieures à celles des deux autres colonies.

Bibliographie

Bocciarelli 2014 : D. Bocciarelli, Les deniers fourrés à l'effigie de Vitellius, *RBN*, 160, 2014, p. 279-306.

Bocciarelli 2015 : D. Bocciarelli, Un deuxième atelier espagnol sous le principat de Galba, *BSFN*, 70-7, 2015, p. 179-185.

Butcher, Ponting 2015 : K. Butcher, M. Ponting, *The Metallurgy of Roman Silver Coinage. From the Reform of Nero to the Reform of Trajan*, Cambridge, 2015.

Crawford 1968 : M. Crawford, Plated Coins – False Coins, *NC*, 7/8, 1968, p. 55-59.

Crawford 1974 : M. Crawford, *Roman Republican Coinage*, Cambridge, 1974.

Kraay 1956 : C.M. Kraay, *The Aes Coinage of Galba*, New York, 1956.

Martin 1974 : P.-H. Martin, *Die anonymen Münzen des Jahres 68 nach Christus*, Mayence, 1974.

Mattingly 1914 : H. Mattingly, The Coinage of the Civil Wars of 68-69 AD, *NC*, 14, 1914, p. 110-137.

Mattingly 1923 : H. Mattingly, *Coins of the Roman Empire in the British Museum. Vol 1 : Augustus to Vitellius*, London, 1923.

22. *RIC*, Galba, 114-115.
23. Plut., *Galba*, 11, 1.

NICOLAS 1979 : E. P. NICOLAS, *De Néron à Vespasien. Études et perspectives historiques, suivies de l'analyse, du catalogue, et de la reproduction des monnaies « oppositionnelles » connues des années 67 à 70*, Paris, 1979.
SUTHERLAND 1984 : C. H. V. SUTHERLAND, *The Roman Imperial Coinage. Vol. I² : From 31 BC to AD 69*, London, 1984.

Christian CHARLET*, Jean-Yves KIND**

Quatre rares monnaies d'argent d'Arches-Charleville provenant de l'ancienne collection royale conservée à la BnF

La rédaction du double catalogue des monnaies d'Arches-Charleville, conservées d'une part au Cabinet des médailles de la BnF et d'autre part au Musée de l'Ardenne à Charleville-Mézières, implique de retrouver dans les médailliers du Cabinet de France les monnaies qui firent partie autrefois de la collection royale. L'inventaire de cette collection fut dressé vers 1685 et paraphé vers 1722 par le garde de celle-ci, l'académicien Gros de Boze. Il figure dans trois gros registres du XVIIIe siècle : gamma 46, le registre du garde qui regroupe l'ensemble des monnaies d'or et d'argent, ces monnaies étant répertoriées à l'identique dans les registres gamma 47 pour l'or et gamma 48 pour l'argent, ces deux derniers volumes étant ceux du roi. Nous travaillons habituellement sur le registre gamma 46[1].

À la page LXXVI de ce registre figurent trois monnaies d'argent frappées à Charleville au nom du prince d'Arches Charles II, duc de Mantoue (1637-1665) et à la page LXXVIII une de son grand-père et prédécesseur Charles Ier duc de Mantoue (1627-1637), auparavant duc de Nevers et duc de Rethel. Nous présentons ces quatre monnaies selon leur ordre d'inscription dans le registre gamma 46 :

1. Carol. II. D. G. Dux. Dux Man. Et M. Son Buste[2].
   R/ Sit nomen Domini Benedictum &C. 1653.
2. Carolus II. D. G. Dux Mant. Mont et Ar. P. Ses Armes.
   R/ Semblable au précédent.
3. Carolus II. D. G. Dux Mant. Mont. Et Ar. P. Un Lion tenant une Espée et un Escu.
   R/ Et Montfer. VII. S. Pr. Ar. 1649. Ses Armes.

Ces trois pièces figurent à la page LXXVI. En page LXVIII nous trouvons la pièce d'argent suivante qui est un essai :

4. Charles I. Duc de Mant. S. Dar. Buste avec une Fraise.
   R/ Double tournois. Trois fleurs de Lis.

Bien que sommaires, ces descriptions sont suffisamment précises pour identifier ces quatre monnaies dans les médailliers de la BnF.

* Membre titulaire de la Société française de numismatique. Ancien historien Ville de Paris.
** Chargé des monnaies françaises au DMMA de la BnF.

1. Voir nos communications CHARLET, KIND, 2015, 2016 et 2017 concernant les Monnaies d'Arches-Charleville.
2. Remarquer la faute du copiste qui a écrit deux fois « Dux ».

1. Inventaire BnF 1068

Charles II de Gonzague-Nevers, duc de Mantoue (1637-1665)

Demi-écu d'argent, imité du demi-écu à la mèche longue de Louis XIV, frappé au balancier en 1653 à Arches-Charleville pendant la Fronde.

Les descriptions fournies par les auteurs habituellement de référence (Poey d'Avant 1862 ; Descharmes 1933 ; De Mey 1985 ; Mantoue 2002) étant inexactes ou incomplètes, il nous a paru nécessaire, tant pour cette monnaie que pour les trois autres qui suivent, d'en donner une nouvelle description détaillée conforme à la photo (figure 1) :

D/ CAROL • II • D • G • rose • DVX • MAN • ET • M •
(Charles II, par la grâce de Dieu, rose, duc de Mantoue et de Montferrat).
Buste du jeune duc (24 ans) imité de celui de Louis XIV jeune, gravé par Jean Warin, figurant sur les monnaies royales au portrait dit « à la mèche longue » frappées de 1646 à 1660. Sur ce portrait, le duc, comme le roi, est revêtu d'une cuirasse à la romaine montrant un mascaron[3].

R/ SIT • NOMEN • DOMINI • A • BENEDICTVM-1653 •
(Que le nom du Seigneur soit béni).
Écu aux armes d'Alençon (trois lis entourés de huit besants), imitant celles de France (trois lis), surmonté d'une couronne ducale dont les feuilles ressemblent à des lis. La couronne abrite le Mont Olympe surmonté d'un petit autel.
La légende SIT • NOMEN. Etc est empruntée à la monnaie royale imitée. Pour parfaire l'imitation, la lettre A, qui désigne l'atelier de Paris sur la pièce française, est attribuée ici à l'atelier d'Arches-Charleville.
Poids : 13,66 g (conforme au poids légal français).
Diamètre : 34 mm. Cette pièce n'a pas circulé (cadeau au roi).
Réf. : Poey d'Avant 1862 nº 6176 et pl. CXLIII nº 19 ; Meyer 1902, nº 2107 ; Descharmes 1933, p. 39-40 et pl. IV photo 2 ; De Mey 1985 nº M79 ; Mantoue 2002 nº 1276.

2. Inventaire BnF 3406a

Charles II de Gonzagues-Nevers, duc de Mantoue (1637-1665).

Patagon d'argent, imité du Souverain d'argent dit Patagon des Pays-Bas espagnols créé par les archiducs Albert et Isabelle en 1612.

Monnaie frappée au marteau vers 1649 (frappe parfaite).

Même remarque que précédemment concernant les auteurs de référence.

Nouvelle description détaillée conforme à la photo (figure 2) :

D/ • CAROLVS • II • D • G • DVX • MANT • MONT • ET • AR • P •
(Charles II, par la grâce de Dieu, duc de Mantoue et de Montferrat et prince d'Arches)

3. Sur la cuirasse est jeté un *paludamentum* tenu par une agrafe. Contrairement à ce qu'écrit Poey d'Avant 1862, p. 289 après le nº 2176, cette pièce n'est pas imitée de la série à l'écu de Guillaume-Henri de Nassau pour Orange (1650) mais directement de celle de Louis XIV. La qualité de la fabrication permet d'envisager l'intervention d'un graveur parisien familier des modèles fournis par Warin.

Dans le champ : écu du prince constitué de quatre quartiers[4] et surmonté d'une couronne ducale ; celle-ci abrite le Mont Olympe au sommet duquel a été érigé un petit autel. L'écu est entouré du collier de l'ordre du Rédempteur[5] qui remplace celui de la Toison d'or figurant sur les patagons des Pays-Bas espagnols. Sans millésime.

R/ petite main[6] SIT • NOMEN • DOMINI • BENEDICTVM

Croix de Bourgogne, dite aussi de Saint-André, ornée en cœur d'un briquet et couronnée d'une couronne ducale qui contient le Mont Olympe au sommet duquel a été érigé un autel. Cette croix est accostée de deux motifs couronnés[7]. Sous la croix, une flèche dirigée vers le haut. Sans millésime.

La légende française « SIT • NOMEN. Etc. » est ici tout à fait anormale sur une espèce imitée d'une monnaie courante des Pays-Bas espagnols.

Poids : 27,80 g.

Diamètre : 42 mm.

Réf. : Poey d'Avant 1862 – (voir n° 6175 et pl. CXLIII n° 18 : variété avec deux fois deux C entrelacés couronnés, coll. J.F.G. Meyer, *RBN* 1849) ; Descharmes 1933, p. 38-39 et pl. IV photo 1, repris de *RBN* 1849 ; De Mey 1985 – (voir n° M78, description reprise de Poey d'Avant 1862 en discordance avec la photo publiée qui est identique à la monnaie ci-dessus du Cabinet des médailles) ; Mantoue 1995, p. 312 n° B35 ; Mantoue 2002 n° 1288, exemplaire de la collection Magnaguti, semblable à Poey d'Avant 1862 ; Meyer 1849, p. 435-437 et pl. XIII n° 4 ; Meyer 1902 n° 2106.

Malgré la photo publiée par De Mey en 1985, cette monnaie n'avait jamais été étudiée. Elle figurait, au titre de la Collection du Cabinet des Médailles dans le catalogue de l'exposition Mantoue 1995 p. 298 sous le n° Pa (Paris) 57 avec le millésime erroné 1649[8] et une référence incorrecte à Poey d'Avant 1862 n° 6175 ; malheureusement, elle n'avait pas été photographiée. En revanche, dans le même catalogue Mantoue 1995, figurait en photo agrandie p. 312 sous le n° B 35 l'exemplaire du Musée d'Etat de Berlin. Cet exemplaire est identique à celui du Cabinet des médailles, un peu moins bien conservé toutefois (figure 5).

On ne connaît qu'un seul patagon de Charles de Gonzague-Nevers, imité de ceux des Pays-Bas espagnols, frappé en 1627 à Arches-Charleville[9] avant son accession au duché de Mantoue (1601-1627), et aucun après avoir succédé comme duc de Mantoue à son cousin Vincent II sous le nom de Charles Ier duc de Mantoue. À la même époque, sa cousine germaine Louise-Marguerite de Lorraine-Guise, princesse de Conty et princesse souveraine de Château-Regnault, faisait frapper de tels patagons, de 1625 à 1628, en vertu d'un bail monétaire et articles des 24 et 25 février 1625.

4. Description de ces quartiers dans Meyer 1849, p. 456-457.
5. Mantoue 2002, p. 162, n° 1288 ; Meyer 1849 écrit : « ordre mantouan du sang sacré du Saint-Sauveur », repris en abrégé par Poey d'Avant 1862.
6. Cette main est effacée sur l'exemplaire du musée de Berlin (Mantoue 1995) ainsi que sur l'exemplaire Magnaguti (Mantoue 2002).
7. Ces motifs ressemblent à une fleur ou à deux gamma entrelacés.
8. Erreur d'impression, ce millésime étant celui de l'escalin qui suit.
9. Meyer 1902 n° 2101, pièce non photographiée et indiquée par erreur comme frappée à Mantoue. Bretagne 1878, p. 219, publie le texte du bail concernant cette monnaie, à l'époque non retrouvée. On ignore où se trouve aujourd'hui cette pièce.

Les auteurs italiens de l'ouvrage collectif MANTOUE 2002, dans leur description du patagon de la collection de la Banque Agricole de Mantoue (ancienne collection Magnaguti nº 894), exemplaire analogue à celui décrit par Poey d'Avant (collection Meyer à La Haye), estiment que ce patagon a été frappé en 1659, au moment où Charles II vendit à Mazarin les duchés de Nevers et de Rethel tout en gardant pour lui la principauté d'Arches, du fait qu'outre ses biens italiens de Mantoue et du Montferrat Charles II n'évoque que son titre de prince d'Arches à l'exclusion de ceux de duc de Nevers et de Rethel. Nous ne partageons pas cette hypothèse pour deux raisons :

- d'une part, ces patagons sont frappés au marteau, comme toutes les monnaies de Charles II pour Arches-Charleville entre 1646 et 1650 ;
- d'autre part, l'installation de moulins pour la frappe mécanique au balancier à partir de 1650 en vue de la fabrication de deniers tournois de cuivre, puis du demi-franc de 1653 imité du demi-franc royal et étudié plus-haut, enfin de liards de cuivre en 1655-1656 exclut le retour à la frappe au marteau après l'installation de ces balanciers ;
- enfin, le patagon figurant dans la collection royale a sans doute été donné en même temps que l'escalin au lion millésimé 1649 qui suit.

Notre hypothèse est donc que les patagons de Charles II des deux émissions différentes, soit avec les deux C entrelacés couronnés (POEY D'AVANT 1862 nº 6175 collections MEYER 1849 et 1902, ainsi que MANTOUE 2002 nº 1288 collection Magnaguti), soit avec les deux motifs couronnés au lieu des deux C (Cabinet des médailles et exposition MANTOUE 1995 p. 298 nº Pa 57 ainsi que Musée de Berlin et exposition MANTOUE 1995 p. 312 nº B35) ont été frappés vers 1648-1649[10].

Par rapport à Poey d'Avant qui ne connaissait que l'exemplaire Meyer 1849[11], celui du Cabinet des médailles ayant échappé à son investigation (!) bien qu'entré dans la collection de France avant 1685, nous connaissons ainsi trois exemplaires différents photographiés (Paris, Berlin et Mantoue) qui s'ajoutent à l'exemplaire Meyer dessiné dans la Revue belge de 1849 (dessin correct) et chez Poey d'Avant (dessin incorrect) et à l'exemplaire MEYER 1902 nº 2106, non photographié et qui peut être le même. Sous réserve que l'exemplaire Magnaguti de Mantoue ne provienne pas de la collection Meyer 1849, ni de la collection Meyer 1902, le patagon de Charles II existerait au moins en 4 exemplaires, sinon au maximum 6.

Chronologiquement, peut-on classer les deux émissions, celle au double C couronné avec le défaut de légende (un F au lieu d'un E au revers) et celle à la légende correcte avec un motif (floral ?) couronné ? Laquelle serait la première des deux ? Pour les deux raisons qui suivent, nous pensons que c'est celle aux C couronnés avec le défaut de légende :

- d'une part, le patagon à la légende incorrecte ne pouvait être offert en cadeau au roi, lequel, de surcroît, pouvait s'irriter de la présence de deux C couronnés ;
- d'autre part, le patagon à la légende correcte et au motif floral a sans doute été offert au roi en même temps que l'escalin millésimé 1649 ci-après.

10. Cf. CHARLET 2015.
11. On remarquera, avec regret, que l'excellente description (et le dessin exact) figurant dans la RBN 1849 sous la signature de J.F.G., ce dernier précisant notamment que le graveur a utilisé des F au lieu des E dans la légende SIT • NOMEN. Etc., a été reprise de manière erronée par POEY D'AVANT 1862 nº 6175 lequel a, de surcroît, induit en erreur Dardel dans le dessin de ce dernier.

3. Inv. BnF 1067bis

Charles II de Gonzague-Nevers, duc de Mantoue (1637-1665)

Escalin de billon imité de l'escalin des Pays-Bas espagnols valant 6 patards, officiellement d'argent à bas-titre (582 ‰), créé par les archiducs Albert et Isabelle en 1612.

Même remarque que précédemment concernant les auteurs de référence.

Nouvelle description détaillée conforme à la photo (figure 3) :

D/ CAROLVS • II • D • G • DVX • MAИT • MOИT • ET • AR • P • rose.

Lion dressé armé d'une épée tenant un bouclier aux armes imitées de Brabant.

R/ ET • MOИT • FER • VII • S • PR • AR.

Écu d'Arches-Mantoue à 4 quartiers, accosté de 16 - 49 et surmonté d'une couronne ducale contenant le Mont Olympe au sommet duquel est dressé un petit autel ; l'écu est posé sur une croix de Bourgogne, sur le modèle des escalins des Pays-Bas.

Poids : 4,21 g.

Diamètre : 30 mm

Cette monnaie, qui a conservé sa couche d'argent, est remarquablement conservée : elle semble ne pas avoir circulé, ce qui est normal pour un cadeau offert au roi.

- Poey d'Avant 1862, qui publie deux escalins de Charles Ier dont un millésimé 1628 dessiné par Dardel (no 6139 et pl. CXLIII no 3), signale l'existence de deux escalins de Charles II : l'un non daté dans la collection Meyer à La Haye (no 6177) et celui de la collection Rousseau millésimé 1639 (no 6178). Aucun de ces escalins n'est dessiné par Dardel. L'auteur ne connaît pas l'exemplaire ci-dessus de la collection royale malgré sa visite au Cabinet des médailles.
- Henri Descharmes en 1933, p. 40-41 et pl. IV photos 3 et 4 fait connaître deux autres escalins. L'un de sa collection personnelle au millésime 1646, identique à celui de la collection Meyer 1849 dont il fait ainsi connaître le millésime resté inconnu de Poey d'Avant et l'autre au millésime 1639, de la collection Charles Delahaut conservé au Musée de Charleville. Les deux exemplaires sont aujourd'hui au Musée de l'Ardenne à Charleville-Mézières[12].
- De Mey 1985 répertorie sous un seul numéro M81 (p. 92) deux escalins, l'un de 1646 et un autre de 1649 dont la photo ressemble à l'exemplaire du Cabinet des médailles. Il fournit pour les deux pièces une légende unique sans tenir compte des variétés de légende entre l'une et l'autre.

Si l'on ajoute à ces différents exemplaires un exemplaire 1651 inédit rencontré ces dernières années dans le commerce, on connaît aujourd'hui pour les escalins de Charles II au moins trois exemplaires 1639 (collection Rousseau puis Meyer 1902 no 2108, Musée de l'Ardenne ex-coll. Delahaut, British Museum[13]), trois exemplaires 1646 (coll. J.F.G. Meyer, Musée de l'Ardenne ex-coll. Descharmes et anc. coll. de Jonghe[14]),

12. La collection Delahaut fut acquise avant la guerre de 1914-1918 par le Musée de Charleville, aujourd'hui Musée de l'Ardenne, et la collection Descharmes ultérieurement.
13. Exposé à Mantoue, Mantoue 1995, p. 302, no L15.
14. Vendue anonymement à Cologne en novembre 1984 (cf. KM1984, Auktion 37, no 1557), monnaies ardennaises présentées et décrites par H. Mertes (non précisé).

un exemplaire 1649 Cabinet des médailles unique et un exemplaire 1651 unique[15]. Il n'est pas impossible que les exemplaires du Musée de l'Ardenne 1639 et 1646 proviennent des collections Rousseau et J. F. G. Meyer.

L'escalin de Charles II est ainsi extrêmement rare, puisque connu à moins de dix exemplaires, tous millésimes confondus.

4. Inv. BnF 1059

Charles Ier de Gonzague-Nevers, duc de Mantoue (1627-1637)

Essai en argent du double tournois, imité du double tournois de France frappé sous Louis XIII. Frappé au balancier (presse à doubles tournois) en 1634 à Arches-Charleville.

Même remarque que précédemment concernant les auteurs de référence.

Nouvelle description détaillée conforme à la photo (figure 4) :

D/ CHARLES • I • DVC • D • MANT • S • DAR.

Dans un grènetis, buste du prince au col fraisé tourné à droite.

R/ DOUBLE ◦ TOVRNOIS ◦ 1634 +

Dans un grènetis, écu circulaire aux armes d'Alençon (trois lis entourés de huit besants imitant les armes de France).

Comme la monnaie précédente, cet essai monétaire offert en cadeau au roi n'a pas circulé.

Argent, titre inconnu.

Poids : 3,70 g.

Diamètre : 21 mm.

Unique[16] ?

Poey d'Avant 1862 répertorie cet essai en argent sous son nº 6162 (non dessiné par Dardel) avec indication « Cabinet de France » et indique qu'il est de « belle fabrique » ; pour lui, il s'agit d'une pièce en billon, déjà connue de Duby. Descharmes 1933 ne connaît pas cet essai en argent du Cabinet des médailles. De Mey 1985 est inutilisable car les informations qu'il fournit sous ses numéros M63, M65 et M69 sont erronés ou manquent de précision. KM 1984 ne connaît pas cet essai.

Le Cabinet des médailles possède un autre essai en argent du double tournois 1634. Il diffère du précédent uniquement par le buste de Charles Ier qui porte un col de dentelle au lieu d'une fraise. Son origine est inconnue : peut-être s'agit-il de l'exemplaire Meyer 1902 signalé ci-dessus (cf n. 14). En tout état de cause, cet exemplaire au col de dentelle est entré au Cabinet des médailles postérieurement à celui au col fraisé puisqu'il ne figure pas dans les registres gamma 46 et gamma 48.

15. Qui est peut-être celui signalé par Bretagne 1878, p. 228, qui aurait eu également connaissance d'un exemplaire 1652.
16. Cet essai en argent au buste de Charles Ier au col fraisé serait unique si l'essai en argent du double tournois millésimé 1634 également figurant dans Meyer 1902, nº 2105 était au buste à la collerette. Malheureusement, l'imprécision de De Mey 1985, venant après celle de Meyer 1902 et de Poey d'Avant 1862, ne permet pas de le savoir.

1

2

3

4

5

L'essai en argent du double tournois au col fraisé, espèce frappée en cuivre en grande quantité (plusieurs millions d'exemplaires) à Arches-Charleville de 1634 à 1643, fut naturellement offert au roi pour qu'il n'ordonne pas le décri en France de la fabrication massive à laquelle le duc de Mantoue, prince souverain d'Arches-Charleville, compte procéder. Charles Ier prendra plusieurs précautions pour éviter un tel décri : utilisation d'abord des armes d'Alençon avec les huit besants au lieu de celles de France, remplacement du troisième lis par un petit aigle, changement de dénomination de la pièce dont la légende « double tournois » est remplacée par « double de la souveraineté d'Arches » puis par « double de Charleville », inclusion d'un soleil au milieu des trois lis, etc. Malgré ces subterfuges, les doubles de Charles Ier furent décriés en juin 1636 puis à nouveau, solennellement, par la Cour des monnaies le 24 avril 1637. Cela n'empêcha pas le duc Charles II, petit-fils et successeur direct de Charles Ier en 1637, d'accorder en 1638 et 1639 de nouveaux baux monétaires autorisant la fabrication de tels doubles[17].

On connaît par ailleurs un essai en argent du double tournois de la principauté de Sedan, au millésime 1638, qui figure également dans les registres gamma 46 et gamma 48, donc dans l'ancienne collection royale. Rappelons enfin qu'en novembre 2017 nous avons publié un essai du double tournois de Boisbelle-Henrichemont, cette fois, au millésime 1642. Il avait été offert au roi Louis XIII lors de la reprise du monnayage normal dans cette principauté après une fabrication frauduleuse[18].

Dans les trois cas ci-dessus, Arches-Charleville 1634, Sedan 1638 et Boisbelle-Henrichemont 1642 nous sommes en présence de fabrications de prestige données au roi pour éviter le décri d'espèces seigneuriales que le roi considère comme des contrefaçons.

À Arches-Charleville, les doubles tournois au col fraisé, de même que ceux à la collerette, ont été frappés, les uns comme les autres, à partir de 1634. La présence de l'essai en argent au col fraisé dans la collection du roi confère à cette fabrication une présomption d'antériorité sur la fabrication à la collerette.

Depuis 2015, nous avons consacré sept communications aux monnaies d'Arches-Charleville, précédées d'une autre fin 2014 avec Richard Prot, en vue de l'établissement du catalogue précité. Une dernière communication nous permettra, avant la fin de l'année, de formuler une hypothèse concernant une monnaie ou un jeton au millésime 1606[19], année où Charles de Gonzague annonça la création la création à Arches d'une ville nouvelle qu'il appellera en 1608 *Charleville*.

Bibliographie

BRETAGNE 1878 : A. BRETAGNE, Baux de la monnaie de Charleville, *Mélanges de numismatique*, III, 1878-1882.

CHARLET 1994 : Chr. CHARLET, La représentation du Mont Olympe et des armes de Mantoue sur les monnaies frappées à Charleville par les princes de Gonzague Charles Ier et

17. BRETAGNE 1878, p. 220 et suiv.
18. CHARLET, KIND 2017b.
19. Suite aux interventions de Mmes Cécile Morrisson et Catherine Grandjean, ainsi que de Marc Bompaire et René Wack, nous envisageons de présenter ultérieurement une petite étude sur le Mont Olympe dans la numismatique des Gonzague, accompagnée d'une description détaillée de leurs armes.

Charles II (1607-1656), *L'arte incisoria dall' età albertiana al XVII secolo*, Atti del III meeting (1994) dei numismatici e medaglisti europei, Mantoue, 1995.
CHARLET 2015 : Chr. CHARLET, Un sol de Charleville daté par les archives (1646), *BSFN*, 70-4, 2015, p. 90-92.
CHARLET, KIND 2015a : Chr. CHARLET, J.-Y. KIND, Trois exceptionnelles monnaies d'or ardennaises du Cabinet des médailles (1608 et 1614), *BSFN*, 70-2, 2015, p. 46-53.
CHARLET, KIND 2015b : Chr. CHARLET, J.-Y. KIND, Quarts d'écu et douzains de Château-Regnault, douzain inédit de Charleville, datés par les archives, *BSFN*, 70-5, 2015, p. 121-126.
CHARLET, KIND 2016a : Chr. CHARLET, J.-Y. KIND, Deux pistoles d'or inédites d'Arche-Charleville (1610-1614) découvertes dans des documents d'archives, *BSFN*, 71-7, 2016, p. 266-267.
CHARLET, KIND 2016b : Chr. CHARLET, J.-Y. KIND, Quatre rarissimes monnaies d'or d'Arches-Charleville provenant de l'ancienne collection royale conservée à la BnF, *BSFN*, 71-8, 2016, p. 300-307.
CHARLET, KIND 2017a : Chr. CHARLET, J.-Y. KIND, Monnaies d'argent d'Arches-Charleville provenant de l'ancienne collection royale conservées à la BnF, *BSFN*, 72-4, 2017, p. 107-113.
CHARLET, KIND 2017b : Chr. CHARLET, J.-Y. KIND, Un double tournois en or du duc de Sully (1642) provenant de l'ancienne collection royale conservée aux MMA (Cabinet des médailles) de la BnF, *BSFN*, 72-9 2017, p. 360-366.
DE MEY 1985 : J. R. DE MEY, *Les monnaies ardennaises*, NP, 42, Bruxelles, 1985.
DESCHARMES 1933 : H. DESCHARMES, Les monnaies d'Arches et de Charleville, *Nouvelle revue de Champagne et de Brie*, 1933, p. 1-52, tiré à part.
KM 1984 : Kölner Munzkabinett, Auktion 37, 22-23 novembre 1984, voir p. 111 et suiv.
MANTOUE 1995 : Catalogue de l'exposition *I Gonzaga, Moneta, Arte, Storia,* Milan, 1995.
MANTOUE 2002 : *Monete e medaglie di Montova e dei Gonzaga dal XII al XIX secolo*, vol. V (1627-1707), Electa, Milan, 2002.
MEYER 1849 : J. F. G. MEYER, Monnaies inédites de Château-Renaud et d'Arches (Charleville), *RBN*, 1849, p. 429-437 et pl. XIII.
MEYER 1902 : Catalogue de vente de la collection H. M. (Henri Meyer) par Rollin et Feuardent, Paris, 26 mai-14 juin 1902.
POEY D'AVANT 1862 : F. POEY D'AVANT, *Monnaies féodales de France*, 3 vol., Paris, 1858-1862 (vol. III, 1862).

François JOYAUX*

À propos de la médaille gravée par A. Patey pour le roi de Siam (1897)

Nous avons eu l'occasion, à diverses reprises, d'aborder l'histoire de cette médaille, en particulier lors de l'inventaire des monnaies siamoises de la Monnaie de Paris[1], puis dans le fascicule que nous avons consacré aux amulettes, si nombreuses, dérivées de cette médaille[2]. Malheureusement, pour rédiger ces études, nous ne disposions d'aucunes archives. Celles qui sont relatives à l'œuvre d'Auguste Patey, le graveur, conservées dans les Archives de la Monnaie de Paris, sont très lacunaires et ne concernent

* Courriel : numis.asia@orange.fr
1. JOYAUX 2014a.
2. JOYAUX 2015.

en rien la gravure et la fabrication de cette médaille[3]. De plus, la collection de la Monnaie de Paris ne conserve que quatre spécimens de cette médaille, tous en bronze, dont deux retirages du XXe siècle, et aucun exemplaire des autres médailles, qui furent fabriquées, nous le verrons, à la suite de la médaille principale.

Or dans le cadre du Musée des regalia, décorations royales et monnaies du Palais royal de Bangkok, une étude a été menée par Jarinya Bunamornwit concernant les médailles réalisées par la Monnaie de Paris à l'occasion des voyages en Europe effectués par le roi Chulalongkorn (Rama V) en 1897 et 1907[4]. Cette étude thailandaise complète les données dont nous disposions et renouvelle le sujet de façon importante. Aussi, nous a-t-il paru intéressant de faire le point sur cette importante médaille d'origine française dont nous ne possédions pas, en France, l'historique exhaustif.

Pour ce qui est des circonstances de la commande de cette médaille et la traduction du texte du revers, nous nous permettons de renvoyer à nos deux précédentes études citées ci-dessus. Rappelons seulement que ce fut pour aplanir les relations franco-siamoises, en crise depuis la conquête du Laos par la France, que le roi Chulalongkorn (Rama V) effectua une importante visite à Paris. À l'issue de sa visite à la Monnaie de Paris, il demanda à Auguste Patey, alors graveur général des monnaies depuis l'année précédente, de lui graver une médaille en deux modules.

La première, de 50 mm, fut frappée en bronze (figure 1)[5], en argent et en or. Elle fut produite à 500 exemplaires, mais on ne sait si ce nombre concerne les trois métaux ou seulement le bronze. Elles étaient destinées aux membres de la famille royale et aux membres de la délégation accompagnant le roi durant son voyage[6].

La seconde, identique à la première, mais pourvue d'un anneau de suspension, était destinée à servir de décoration, à savoir la médaille « Prabas Mala » (เหรียญประพาสมาลา), mot à mot, le « Collier » (มาลา, mala) du « Voyage royal à l'étranger » (ประพาส, prabas). Cette médaille-décoration fut également frappée en bronze, argent et or. Elle était destinée à être portée avec un ruban de soie à rayures verticales bleues, jaunes et rouges, par les hommes comme par les femmes. Son module était également de 50 mm.

Curieusement, Jarinya Bunamornwit ne fait pas mention des médailles à module réduit de 32 mm[7].

Toutefois, c'est surtout à propos du second voyage du roi Chulalongkorn en Europe, de mars à novembre 1907, que les informations de Jarinya Bunamornwit sont nouvelles[8]. En effet, outre la monnaie d'argent de 1 *bat* qu'il commanda à Auguste Patey et qui ne parviendra à Bangkok qu'en 1910, après sa mort – c'est un autre sujet – le roi Chulalongkorn commanda également, toujours à Auguste Patey,

3. Darnis 1996, p. 187.
4. Jarinya Bunamornwit 2014
5. Les deux exemplaires de la collection de la Monnaie de Paris sont des rééditions du XXe siècle (MED 006 707 et MED 072 362).
6. Jarinya Bunamornwit 2014.
7. Deux de ces médailles, en frappe originale et en bronze argenté, figurent dans la collection de la Monnaie de Paris (MED 006 721 et MED 000908.3).
8. Encore que cet auteur fasse une erreur de date en écrivant que le voyage commença en mars 1906 (au lieu de 1907).

Figure 1 - Médaille gravée par Auguste Patey en 1897
commémorant le voyage en Europe du roi Chulalongkorn.

deux autres médailles utilisant l'effigie de 1897. À ce sujet, Jarinya Bunamornwit rapporte que le roi écrivit dans la relation personnelle de son voyage : « Charoon est arrivé avec l'homme de l'art [c'est-à-dire Auguste Patey] qui va frapper le *séma*, ainsi que la médaille destinée à commémorer le moment où mon règne égale en durée celui du roi Ramathibodi II. Une maquette antérieure aurait encore pu être utilisée, mais pas sans modifications. Comme le temps manquait pour refaire une nouvelle maquette, on a effectué les retouches au crayon. C'était assez urgent en effet, si l'on voulait que la quantité énorme de médailles, quelque cent mille pièces, soit prête pour mon départ » (Lettres 1907).

La première de ces deux médailles était donc celle en forme de *sema*. Un *sema* – *sema* est la transcription anglaise, en fait *sima* (สีมา) – est une borne, souvent en forme de feuille de figuier d'Inde, qui délimite l'enceinte sacrée à l'intérieur d'un temple (figure 2). La forme du *sima* est souvent reprise pour la fabrication des amulettes. Dans le cas présent, le roi Chulalongkorn commandait donc à Auguste Patey une médaille en forme de *sima*, afin de commémorer son « Grand Tour », c'est-à-dire son second voyage en Europe (figure 3). Cette médaille mesure 2,6 × 3,4 cm ; il en fut frappé 30 en or, pour les membres de la famille royale, 500 en argent pour les dignitaires et leurs enfants faisant partie de l'entourage du régent, chargé d'administrer le royaume en l'absence du roi, et 100 000 en or blanc. La signature de Patey apparaît sous l'épaulette droite du roi. Au droit, on lit la légende, en haut, « *Chulalongkorn* », en bas, « *Borom Rachatirat* », « Grand règne », deux éléments de la titulature complète du roi. Au revers, en thai, *Sedetklap chak Yurop,* « Retour d'Europe. 40 [ème année du règne] R.S. 126 [*Rattanakosin Sakarat* 126, soit 1907] ». À notre connaissance, jamais cette médaille-amulette n'avait été mentionnée ni décrite en France, parmi les médailles d'Auguste Patey. Extrêmement populaire en Thailande, de très nombreuses amulettes postérieures l'ont prise pour modèle (figures 4-5) (ainsi que de très nombreux faux).

La seconde de ces deux médailles de 1907, également commandée par le roi à Auguste Patey, était celle qui était destinée à « commémorer le moment où son règne égale en durée celui du roi Ramathibodi II ». Ce roi avait régné à Ayuthaya de 1491 à 1529, soit 38 ans, ce qui passait pour l'un des plus longs règnes du Siam. Or le roi Chulalongkorn, en 1907, régnait depuis 1868, soit depuis 39 ans ; il avait donc régné autant et même plus que Ramathibodi II, ce qui méritait d'être célébré. Et le 10 septembre 1908, il allait fêter ses 40 ans de règne. C'est à cette fin qu'il demanda à Auguste Patey une autre médaille commémorant le fait.

Ce fut à nouveau la même effigie qui fut reprise, inscrite dans un ovale peu accentué de 2,6 × 3 cm, avec anneau de suspension (figure 6) La légende était la même que sur la médaille précédente, mais inscrite en haut, à gauche et à droite de l'effigie. Le revers fut dessiné par le Prince Naritsaranuwattiwong (นริศรานุวัดติวงศ์) (1863-1847), fils du roi Mongkut, prédécesseur de Chulalongkorn. Il occupa de nombreuses positions ministérielles et militaires, mais il était également connu pour ses talents artistiques. Ce revers représente le dieu Garuda, *Phya Khrut* en thai, emblème de la famille royale, sur lequel figure l'emblème de la dynastie régnante des Chakri, c'est-à-dire la *chakra* (จักระ), Roue du dieu Vishnou, et la *trisula* (ตรีศูล), Trident du dieu Narayana. La légende est *Rachamangklaphiset R.S. 87 – 127 ben 40 phansa* (รัชมังคลาภิเศก ร.ศ.๘๗ - ๑๒๗ เป็น ๔๐ พรรษา), « Commémoration des 40 ans de règne 87-127 R.S. ». Cette médaille fut frappée en or, 30 exemplaires, en plaqué or, 400 exemplaires, et en argent, 5 500 exemplaires. Comme pour la précédente, il semble que cette médaille, au moins pour son droit, n'était pas répertoriée parmi les réalisations d'Auguste Patey.

Figure 2 - Sima à Sukhothai.

Figure 3 - Médaille par Auguste Patey.

Figure 4 - Exemple d'amulette contemporaine reprenant la médaille-amulette de 1907 pour modèle.

Figure 5 - Exemple d'amulette contemporaine reprenant la médaille-amulette de 1907 pour modèle.

Figure 6 - Médaille gravée par A. Patey pour les 40 ans de règne de Rama V (1908).

Figure 7 - Quelques amulettes supplémentaires à l'effigie de Rama V par A. Patey.

Rappelons enfin que l'effigie du roi Chulalongkorn gravée par Auguste Patey connaîtra une très longue existence, puisque, comme nous l'avons exposé par ailleurs[9], elle sera reprise en 1996, un siècle plus tard, pour une médaille de la Monnaie de Paris célébrant le 50e anniversaire de l'accession au trône du roi Rama IX (en 1946), puis à nouveau en 1997, sur une pièce de 10 *bat* frappée par le Trésor thailandais pour commémorer le centenaire du voyage de 1897. Et cela, sans préjudice des innombrables amulettes (figure 7) qui continuent à se multiplier depuis notre étude sur *Médailles et amulettes thailandaises à l'effigie du roi Rama V d'après les gravures d'Auguste Patey*, publiée en 2015 et désormais bien incomplète.

Bibliographie

Darnis 1996 : J.-M. Darnis, *Catalogue des fonds d'archives de la Monnaie de Paris*, Paris, Monnaie de Paris, 1996, tome 1, p. 187, série P-3.

Jarinya Bunamornwit 2014 : Jarinya Bunamornwit, « Médailles de la Monnaie de Paris pour le voyage en Europe du roi Chulalongkorn », en thai, mis le 14 août 2014 sur le site Pavilion of Regalia, Royal Decorations and Coins e-museum (http://emuseum.treasury.go.th, Consulté le 18.01.2018).

Joyaux 2014a : Fr. Joyaux, Médaille commémorative du voyage du roi Pra Chula Chom Klao (พระจุลจอม เกล้า) en Europe (1897), *Numismatique Asiatique*, 12, p. 63-65.

Joyaux 2014b : Fr. Joyaux, Médaille du 50e anniversaire de l'accession au trône du roi. Pra Chaoyuwa Phumipon Adulayadet Maharat (1996), *Numismatique Asiatique*, 12, p. 65-66.

Joyaux 2015 : Fr. Joyaux, *Médailles et amulettes thailandaises à l'effigie du roi Rama V d'après les gravures d'Auguste Patey,* Société de Numismatique Asiatique, Série « Monnaies d'Asie », 6, 2015, 75 p.

Lettres 1907 : *Lettres* sur la France dans *Loin* des *siens* (*klai Baan* - ไกลบ้าน) / *Sa* Majeste Le *Roi* Chulalongkorn *Roi* de Siam ; *traduites* du Thai, présentées et annotées par *Wilawan* et *Christian Pellaumail*. ผู้แต่ง : Chulalongkorn, King of Siam, 1853-1910 เลขเรียกหนังสือ : 895.916 C559L ประเภททรัพยากร : หนังสือ Special Collection. Lettre du 18 juin 1907. Site Internet : *royalarchives.ohm.go.th.* Consulté le 18.01.2018.

9. Joyaux 2014b.

CORRESPONDANCES

Bruno FOUCRAY*, Jean-Yves KIND**, Guillaume SARAH***

Réhabilitation du denier unique d'Étampes à la titulature *Hugo magnus* attribué au « faussaire » Louis Farigault[1]

Le 6 juin 1914 est présenté sommairement et sans illustration par Julien Bailhache, lors d'une séance de la Société française de numismatique, le seul exemplaire connu à ce jour d'un denier d'Étampes portant la titulature HVGO MAGNVS et attribué à Hugues le Grand, comte de Paris de 923 à 956[2]. Cette monnaie ne sera étudiée, authentifiée et illustrée qu'en 1919 dans la *Revue numismatique* par Maxime Legrand, dans sa seconde étude sur les monnaies d'Étampes (figure 1)[3]. D'après Legrand, cette pièce aurait été trouvée aux environs d'Arpajon, puis vendue avec un denier de Robert II à Bailhache, qui la céda en 1930 au Münzkabinett de Berlin[4].

Figure 1 - D/ Monogramme HVGO • +ИVGO MAGИVS ; R/ + • X STAMPIS CAƧTRO.

Le 25 août 1916, un certain Louis Farigault[5], habitant de Châtellerault, laisse pour étude à Adolphe Dieudonné, conservateur adjoint au Cabinet des médailles, un denier portant une titulature similaire mais frappé à Beaugency. Le 23 novembre, le Cabinet des médailles achète à Farigault un autre exemplaire de cette monnaie, de meilleure qualité[6]. Nous connaissons actuellement quatre exemplaires de ce denier de Beaugency à la titulature HVGO MAGNVS (figure 2) :

* Conservateur général du Patrimoine, IRAMAT - CEB / UMR 5060, CNRS / Univ. Orléans ; courriel : bruno.foucray@cnrs-orleans.fr

** Responsable des monnaies françaises, Département des Monnaies et Médailles – BnF ; courriel : jean-yves.kind@bnf.fr

*** Chargé de Recherche, CNRS, IRAMAT – CEB / UMR 5060, CNRS / Univ. Orléans ; courriel : guillaume.sarah@cnrs-orleans.fr

1. Un article sur Louis Farigault est en préparation pour une prochaine *Revue numismatique*.
2. « M. le Dr Bailhache présente un denier au nom de HVGO MAGNVS émis par Hugues le Grand, père de Hugues Capet, à Étampes, STAMPIS CASTRO. Le style de la pièce en fixe l'époque et apporte la preuve que ce surnom n'a pas été donné au personnage par les historiens, mais qu'il le portait déjà de son vivant » (Bailhache 1914).
3. « Flan mince et large. Diamètre 21 millimètres, métal de bonne apparence. Bel état de conservation. Poids 1 gr 45 » (Legrand 1919, p. 4).
4. Dieudonné 1932 signale que cette pièce est « actuellement au Cabinet des médailles de Berlin ».
5. Militaire de 1880 à 1900, Louis Farigault (1860-1942) prend sa retraite en 1900 avec le grade de chef armurier 1re classe.
6. BnF. MMA registre d'acquisitions N, p. 115, no 4730. Adolphe Dieudonné prend l'avis de Maxime Legrand qui examine au Cabinet des médailles la monnaie envoyée par Louis Farigault le 3 octobre 1916 (BnF. Registre de visite PAR BN 00001).

1		BnF, MMA N4730	Achat à L. Farigault 1916
2		Société archéologique de Bordeaux, Collection Omer Miller 1501	Échange avec L. Farigault[7] 1923
3		Collection G. Motte 144 (nº 129 de la vente, 1951) Non retrouvé	Acquisition probable G. Motte à L. Farigault[8] Date inconnue
4		BnF, MMA Faux FEO 21 Vraisemblablement ancienne collection Charles Prieur	Acquisition vraisemblable Charles Prieur à L. Farigault[9] 1924

Figure 2 - Provenance des deniers de Beaugency à la titulature *Hugo magnus* actuellement connus.

Le denier d'Étampes est finalement déclaré comme faux moderne en 1981 par Jean Duplessy, dans un article publié dans le bulletin annuel de la *Société archéologique et historique de Beaugency*[10], au même titre que les deniers de Beaugency et que l'ensemble des monnaies attribuées, à tort ou à raison, à Farigault, qualifié de « faussaire »[11]. Duplessy avance trois arguments principaux pour faire basculer cette monnaie unique dans la catégorie des faux. Premièrement il affirme qu'il est exclu que le père d'Hugues Capet ait pris et porté de son vivant, dans les chartes ainsi que sur les monnaies, le

7. 3e livre d'achats d'Omer Miller, juillet 1923 (Société archéologique de Bordeaux).
8. Nous pouvons rattacher de manière certaine au moins une pièce de la collection Motte avec Louis Farigault : une obole d'Henri Ier pour Sens (nº 140 de la vente de la collection Motte), et de manière probable les nos 130 (denier de Hugues Capet pour Paris), et 134 (denier de Robert II pour Paris).
9. Lettre de Ch. Prieur à A. Dieudonné, 14 juillet 1924 : « Enfin, dans un coin retiré, il [Farigault] a retrouvé un magnifique HVGO MAGNVS que je me suis assuré immédiatement ; dans le champ de ce denier on lit D • V • X • » (BnF, MMA).
10. Duplessy 1981, p. 6-7. La première monnaie illustrée, p. 6, est le denier d'Étampes avec comme sous-titre : « Denier faux d'Étampes au nom de Hugues le Grand ».
11. Duplessy 1981, p. 7.

surnom de Grand[12]. Deuxièmement, il considère que « la forme CASTRO n'a jamais été employée à Étampes »[13]. Troisièmement, il observe des « maladresses » de gravure qui permettraient de les distinguer des « monnaies analogues identiques »[14]. Selon Duplessy, les monnaies de Beaugency et celle d'Étampes portant la légende HVGO MAGNVS sont toutes des faux fabriqués par Farigault ; cette conclusion est reprise notamment par Dominique Legros dans son premier volume consacré aux monnaies féodales françaises[15].

Si nous pouvons relier de manière certaine trois des quatre deniers de Beaugency actuellement connus à Farigault, nous ne disposons d'aucun élément qui puisse le associer au denier d'Étampes. Legrand nous renseigne à deux occasions sur la provenance de cette monnaie, sans que le moindre lien avec Farigault soit établi :

> « J'ignore aux mains de qui est la pièce. Le Dr Bailhache ne me l'a jamais dit. Il m'a donné de vagues indications desquelles il semble arrêter qu'elle appartient à un gros bonnet des environs de Dourdan, son client, et qu'elle est immobilisée là, non pas que son possesseur soit collectionneur mais parce qu'il n'attend pas après un prix de vente, et de plus qu'il sait qu'elle a une certaine valeur. Je n'ai pas insisté mais on pourra le savoir. »[16]

> « Ce beau et rare denier, qui aurait été découvert aux environ d'Arpajon, et vendu à son possesseur actuel avec un Robert II de Paris (...) »[17]

Un examen comparatif de la graphie des lettres des légendes entre l'un des deniers de Beaugency (figure 3) et celui d'Étampes (figure 4) montre de manière évidente des différences notoires de gravure, ce qui nous conforte dans la nécessité de les dissocier.

La découverte en 2005, lors de fouilles archéologiques effectuées sur le site de l'ancien hôpital d'Étampes, d'un flan en plomb de typologie similaire au denier d'Étampes[18] remet totalement en cause les conclusions portées par Duplessy sur cette pièce. Frappé sur un flan large de 24,5 mm, d'un poids de 3,04 g, ce plomb est identique à la monnaie conservée aujourd'hui au Cabinet des médailles de Berlin, à

12. « Mais il est évidemment exclu que le duc des Francs se soit paré officiellement de ce surnom populaire. Sur des monnaies authentiques, Hugues le Grand, comme son fils Hugues Capet avant son usurpation, aurait mis son titre ducal, HVGO DVX ou HVGO DVX FREGO. Son contemporain Hugues le Noir (ainsi surnommé de son vivant), comte de Boulogne (932-952) ne signe-t-il pas tout naturellement VGO COMS et non Hugo Niger ? Cette règle constante concerne aussi bien les monnaies que les chartes » (Duplessy 1981, p. 7).
13. Duplessy 1981, p. 7, n. 3.
14. « Le faussaire (...) n'a pu assimiler parfaitement la technique de gravure des coins des graveurs médiévaux. Les mêmes maladresses de gravure, qui ne peuvent tromper lorsqu'on fait la comparaison avec des monnaies analogues authentiques, se retrouvent sur toutes ces monnaies. Le graveur amateur n'a pas réussi à graver dans ses coins des traits en creux d'une profondeur parfaitement égale (ce qui provoque sur les pièces des reliefs inégaux), ni à donner aux lettres un modelé arrondi : les lettres sont uniformément plates, de même que les croix des revers qui ont le plus souvent un aspect écrasé. Les reliefs sont durs et coupant au toucher » (Duplessy 1981, p. 7).
15. « Le denier d'Étampes à la légende HVGO MAGNVS publié dans la *Revue numismatique* de 1919, page 1, est un faux moderne » (Legros 1981, p. 61).
16. Lettre de Maxime Legrand à Adolphe Dieudonné, 15 décembre 1916 (BnF. MMA).
17. Legrand 1919, p. 7.
18. Peixoto, Celly 2012, p. 467. Ce plomb a fait l'objet en 2015 d'un dépôt de longue durée au Cabinet des médailles.

Figure 3 - Beaugency - BnF. MMA N4730 (x 1,5)
Légende soulignée par les auteurs.

Figure 4 - Étampes - Münzkabinett Berlin (x 1,5)
(d'après *Revue numismatique*, 1919, p. 1).

Figure 5.

Figure 6 - BnF. MMA DLD 2015.272 :
D/ Monogramme HVGO. +HVGO MAGNVS• ;
R/ +STAM(PI)S (C)ASTRO.

l'exception du caractère rétrograde de certains S et de la légende de revers ƧTAM(PI)Ƨ (C)ΛSTRO[19]. L'existence de ce plomb nous permet de confirmer de manière irréfutable l'authenticité du denier d'Étampes à la titulature HVGO MAGNVS, dont l'attribution faite par Legrand à Hugues le Grand nous paraît fondée (figures 5-6).

La rareté d'un élément de description ou le caractère singulier d'une légende doivent certes susciter la plus grande attention dans l'examen d'une monnaie, mais ne peuvent constituer des critères suffisants pour la transférer vers le plateau des faux d'un médaillier. L'exemple du denier d'Étampes illustre d'autant la complexité de l'identification des fausses monnaies modernes qu'il s'agit d'un cas très particulier pour lequel une découverte archéologique exceptionnelle a permis une réhabilitation assurée, ce dont peu de monnaies bénéficient.

Bibliographie

BAILHACHE 1914 : J. BAILHACHE, *Procès-verbaux de la Société française de numismatique*, séance du 6 juin 1914, p. XCVI.

DIEUDONNÉ 1932 : A. DIEUDONNÉ, *Manuel de numismatique française*, IV, Paris, 1932.

19. Ces fautes de légendes STAMS au lieu de STAMPIS et ΛSTRO à la place de CASTRO ont peut-être conduit à ne pas utiliser cette paire de coins.

Duplessy 1981 : J. Duplessy, Le denier faux de Beaugency au nom de Hugues le Grand, *Bulletin annuel de la Société archéologique et historique de Beaugency*, 9, 1981, p. 6-7.
Legrand 1919 : M. Legrand, Essai sur les monnaies d'Étampes. IIe étude. Denier de Hugues le Grand frappé à Étampes, *RN*, 1919, p. 1-16.
Legros 1984 : D. Legros, *Monnaies féodales françaises*, 1984.
Peixoto, Celly 2012 : X. Peixoto, P. Celly (dir.), *Rapport de fouille Inrap. Ancien hôpital. Un quartier d'Étampes du XIe siècle au début du XIXe siècle. Vol. 2. Études spécialisées,* Inrap Centre-Île-de-France, janvier 2012.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 03 FÉVRIER 2018

Président : M. M. Amandry, président de la SFN.

Membres présents : Mmes et MM. S. Berger, D. Bocciarelli, M. Bompaire, P. Bourrieau, Chr. Charlet, M. Chauveau, J.-P. Garnier, C. Grandjean, P.-O. Hochard, A. Hostein, Fr. Joyaux, J.-R. Le Dantec, C. Morrisson, S. Nieto-Pelletier, E. Papaefthymiou, N. Verzéa, P. Villemur, R. Wack, Fr Wojan.

Membres excusés : Mmes et MM. A. Bourgeois, Fr. Duyrat, G. Gauthier, M. Hourlier, J. Jambu, L. Lariche, Ph. Mathieu, A. Suspène, S. de Turckheim.

Candidature

Trois nouvelles candidatures sont présentées à l'assemblée :
- M. Louis Brousseau, parrainée par Michel Amandry et Olivier Picard ;
- M. Florent Chabat, de Cesson, parrainée par François Joyaux et Christian Charlet ;
- M. Olivier Charlet, de Courbevoie, parrainée par MM. René Wack et Laurent Schmitt.

En outre, la SFN a reçu l'adhésion de la Société de Numismatique asiatique.

Élections

La candidature de Mme Camille Bossavit, présentée lors de la séance de janvier, est soumise au vote de l'assemblée. Mme Bossavit est élue membre correspondant à l'unanimité.

Annonces

Le président présente certaines prochaines séances de la SFN :
- le 3 mars prochain se tiendra l'Assemblée générale ordinaire de la SFN (salle Walter Benjamin, INHA) au cours de laquelle sera renouvelé le Conseil d'Administration ;
- la séance du 7 avril, organisée par M. Antony Hostein, sera entièrement consacrée au 150e anniversaire de l'École pratique des Hautes Études et plus précisément aux numismates et l'EPHE ;
- les *Journées numismatiques* (1er-3 juin 2018) se dérouleront à Orléans (le bulletin d'inscription et le programme seront, comme les années précédentes, bientôt disponibles sur le site Internet de la SFN) ;

- enfin, la séance du 8 septembre sera une journée complète en hommage à Mme Sylvie de Turckheim et à M. Georges Gautier.

Le président cède la parole à M. Antony Hostein qui signale quelques événements susceptibles d'intéresser nos membres :

- les 12-14 avril 2018, à l'Université d'Édimbourg (Écosse, Royaume-Uni) se tiendra *The Roman Archaeology Conference – RAC 2018*, dont la session 4C est intitulée « War and Peace'! Roman Coin Hoards in Archaeological Context – From Daily Life Episodes to Group Tragedies » ;
- du 3 au 5 mai 2018, au Museu de Prehistòria de València (Espagne) se déroulera le *7th Joint Meeting of European Coin Find Network and Nomisma.org* ;
- à l'Université de Trieste (Italie), les 17-19 mai 2018, aura lieu un séminaire international sur les dépôts monétaires de très grande taille intitulé « *Troppo grandi per essere studiati? – Too big to sudy?* ».

M. Marc Bompaire signale un colloque intitulé « Les noces de philologie et de Guillaume Budé. L'œuvre de Guillaume Budé au prisme du savoir humaniste cinq siècles et demi après sa naissance », qui se tiendra du 3 au 5 mai prochains.

M. François Joyaux prend la parole et lance un appel à communications en vue des *IVes Rencontres de Numismatique asiatique*, qui se dérouleront à Paris, sur le site Richelieu de la Bibliothèque nationale de France, le 17 novembre 2018. Le thème retenu est « Numismatique de l'Indochine aux XIXe et XXe siècles ». Les personnes souhaitant présenter une communication doivent prendre contact avec la Société de Numismatique asiatique (numis.asia@orange.fr).

Peter SPUFFORD

« Peter Spufford est mort le 18 novembre 2017 à l'âge de 83 ans après avoir mené une riche carrière universitaire d'historien, d'abord à Keele, puis à Cambridge, depuis 1979, à Queens' College, comme Reader in Economic History puis comme Professor of European History jusqu'en 2001 où il accéda à l'éméritat.

Même s'il était membre de notre Société, c'est surtout sa contribution à l'histoire économique et monétaire du Moyen Âge qu'il convient d'évoquer avec deux ouvrages majeurs : *Money and its use in Medieval Europe*, en 1988, et *Power and Profit: The Merchant in Medieval Europe*, en 2002 (qui ont été traduits en 5 langues). Le premier depuis l'*Esquisse* de Marc Bloch, il avait fondé la place de l'histoire monétaire dans le champ historique en présentant dans le débat sur l'économie médiévale une position monétariste nuancée : si la démographie a été le moteur de la croissance économique médiévale la monnaie, ou plutôt son insuffisance, jouait comme un frein puissant, pour reprendre une image proposée par N.J. Mayhew. Il a en effet particulièrement insisté sur la part des échanges et des paiements qui ne prenaient pas la forme de numéraire, notamment dans son petit essai de 2008 (*How Rarely did Medieval Merchants use Coins*) et il a ainsi ouvert le champ des recherches sur la circulation des lingots de métal à côté des lettres de change ou de la dette publique des *monti* italiens puis des villes des Pays-Bas bourguignons.

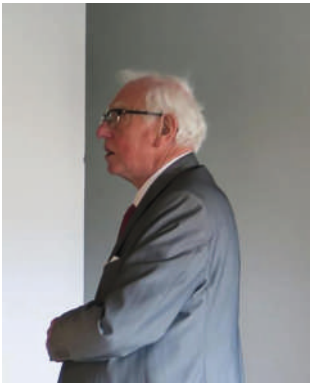

De ce fait, il déclinait le titre de numismate, non sans un peu de fausse modestie, et il n'a guère écrit dans les revues numismatiques : pas d'articles dans *Numismatic Chronicle* ni dans la *RN*, mais plusieurs articles dans le *BNJ* ou la Revue belge et le *JMP* témoignent de sa connaissance exceptionnelle des monnayages et de l'histoire monétaire et financière des Pays Bas bourguignons auxquels il avait consacré sa thèse publiée en 1970 (*Monetary Problems and Policies in the Burgundian Netherlands*).

Ainsi, tout comme Philip Grierson qu'il côtoyait à Cambridge, il n'a jamais reçu le jeton de notre Société. Il en était néanmoins proche et après avoir été membre brièvement dans les années 1970 quand il travaillait à sa thèse, il venait de la rejoindre à nouveau en mai dernier, pour une période, hélas, plus brève encore.

C'est également au mois de mai que j'ai personnellement rencontré Peter Spufford pour la dernière fois lors d'un congrès à Prague où une fois encore il avait assuré de la plus brillante des façons l'introduction et la conclusion du colloque non sans intervenir, de façon pertinente, sur chaque communication ou presque. Il avait alors découvert le premier exemplaire du volume de mélanges qui lui avait été dédié (*Money and its Use in Medieval Europe Three Decades On*, M. Allen N. Mayhew [eds.]) et qui était issu d'un colloque tenu en son honneur à Cambridge en 2010. Il a ainsi laissé une forte impression à tous ceux qui l'ont rencontré dans des congrès, colloques ou écoles d'été comme celle d'Estella 1999 où les étudiants présents lui avaient à la fin de la *semaña* réservé une véritable ovation. C'était en effet un esprit particulièrement attentif et ouvert aux chercheurs débutants comme confirmés et tous garderont l'image de son gilet rouge, de son rire et de son accueil chaleureux. »

Marc BOMPAIRE

Publications

Le président fait circuler la publication reçue récemment :
- *L'Écho des Calètes*, 188, janvier-mars 2018

Il présente et fait circuler l'ouvrage suivant :
- Bruno Jané et Kévin Alexandre Kazek, *L'Or de Metz. 1. Les monnaies précieuses de l'époque gauloise aux Carolingiens*, Milano, 2018.

« J'ai plaisir à vous présenter *Les monnaies précieuses de l'époque gauloise aux Carolingiens*, premier volume d'un triptyque sur *L'or de Metz*, publié sous la direction de Bruno Jané et Kévin Alexandre Kazek (éditions Silvana Editoriale, Milano, 2018) et dont il m'avait été demandé d'écrire l'avant-propos. Le musée de la Cour d'Or-Metz Métropole possède 304 monnaies, 23 médailles et 6 jetons en or. Le premier volume en décrit 94 avec deux ensembles particulièrement notables : 17 gauloises (nos 2 à 18) et surtout 69 mérovingiennes (nos 25 à 93). Dans le catalogue, magnifiquement illustré, les provenances, quand elles sont connues, sont toujours notées. On trouvera donc là des monnaies venant de la collection du baron Nicolas-Damas Marchant, maire de Metz entre 1805 et 1816, et dont la collection fut acquise par la ville de Metz après sa mort en 1833, de celle du comte de l'Espine, dispersée en 1867 par Rollin et Feuardent, ou de celle de Joseph Caignard de Saulcy.

Le catalogue, précis, est précédé de deux essais, l'un sur « L'or ou la quintessence du pouvoir », le second sur « L'or comme monnaie : fabrication, circulation, disparition », et suivi d'annexes diverses, toutes intéressantes.

Voici donc le patrimoine numismatique messin qui commence à se dévoiler. »

Michel AMANDRY

Erratum

Deux erreurs de contenu ont échappé à la vigilance des relecteurs :
- Chr. Charlet et J.-Y. Kind, « Un double tournois en or du duc de Sully (1642) provenant de l'ancienne collection royale conservée aux MMA (Cabinet des médailles) de la BnF », *BSFN* 72-9, novembre 2017) : le demi-franc de Sully reproduit en figure 3 (p. 365) est propriété de la Monnaie de Paris, qui a aimablement autorisé sa reproduction ;
- Chr. Charlet et R. Prot, « Patards d'argent et de billon de la principauté de Château-Regnault décriés par le roi d'Espagne Philippe IV en 1627 », *BSFN* 73-1, janvier 2018 : p. 9, note 2, il faut lire 1616 et non 161.

Communications

MM. Dorian Bocciarelli, Christian Charlet (avec Jean-Yves Kind) et François Joyaux prononcent tour à tour leurs communications. À l'issue de celles-ci, le président remercie l'assemblée, déclare la séance close et donne rendez-vous à l'assemblée et à nos membres pour la séance de mars, assemblée générale ordinaire de la SFN.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

TARIFS POUR 2018

Cotisation annuelle seule (sans le service du *Bulletin*)

Membres correspondants (France et étranger)	26 €
Membres titulaires	34 €
Étudiant (moins de 28 ans et avec justicatif)	2 €
Droit de première inscription	8 €
Abonnement au *BSFN*	
Membres de la SFN	
France	28 €
Étranger	34 €
Non membres de la SFN	
France	40 €
Étranger	45 €
Vente au numéro	5 €
Changement d'adresse	1,50 €

Compte bancaire	BRED Paris Bourse
Code BIC	BRED FRPPXXX
N° IBAN	FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros. Les chèques bancaires en provenance de l'étranger doivent être libellés en euros, et impérativement payables sur une banque installée en France.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique
10 numéros par an — ISSN 0037-9344
N° de Commission paritaire de Presse : 0515 G 84906

Société Française de Numismatique
Reconnue d'utilité publique
Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu, 75002 Paris
http://www.sfnumismatique.org | sfnum@hotmail.fr

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil d'administration assure l'examen des correspondances des membres par deux rapporteurs avant publication.

Directeur de la publication : Michel AMANDRY
Secrétaire de rédaction : Pierre-Olivier HOCHARD (pierre-olivier.hochard@univ-tours.fr)

Prépresse : Fabien TESSIER
Imprimerie France-Quercy – Mercuès

9 770037 934005